

# Transformation des métiers des Archives en France

---

Catherine Dhérent

C'est à partir des années soixante-dix que l'informatique a fait son entrée dans les services d'Archives français (premières bases documentaires au Centre historique des Archives nationales à Paris, première application de gestion matérielle en 1978 au Centre des archives contemporaines à Fontainebleau). En 1999, tous les centres d'Archives nationales ont des programmes de gestion informatisés plus ou moins complets et performants et sur cent quatre services d'Archives de départements et de territoires, quatre-vingt-trois au moins ont informatisé les gestions les plus utiles au public, celles de communications et/ou de description des documents<sup>1</sup>.

Cependant, seuls trente et un de ces quatre-vingt-trois services ont mis leurs applications à disposition du public, et encore n'est-ce, dans dix cas, que pour la demande de communication et dans un seul pour l'accès à des bases de données. Le cinquième des services d'Archives départementaux seulement permet donc un accès direct de sa clientèle à la demande de communication et aux instruments de recherche. Ceci est dû, selon les cas, aux coûts qu'implique un équipement de salle de lecture en postes de consultation, au manque d'ergonomie et à la complexité de nombre

---

1. Onze services n'avaient pas répondu à l'enquête au moment de la rédaction de cet article.

d'applications, à l'absence de réseau local, mais aussi sans doute à une certaine méfiance vis-à-vis d'un lectorat pas toujours averti. Maintenir ce passage obligé par le personnel de la salle de lecture assure celui-ci dans son rôle traditionnel de médiateur pour la transmission de l'information et en quelque sorte le rassure. La culture des réseaux semble toutefois se charger de transformer ces pratiques. Dix services qui ont aujourd'hui des pages, si ce n'est un site web, n'avaient aucune application accessible au public dans leur salle de lecture.

### **La reconversion de tout le personnel**

Tout au long de la hiérarchie, chacun voit ses habitudes modifiées et est obligé de faire preuve de capacités d'adaptation et d'apprentissage. Les responsables des services ont dû se former aux techniques informatiques sur le tas, ne pouvant y échapper pour négocier avec leurs autorités de tutelle des budgets et justifier des choix, pour rédiger des cahiers des charges dont aucun modèle n'a été diffusé, pour convaincre leurs collaborateurs du bien-fondé d'un changement des pratiques et d'un alourdissement temporaire des tâches impliqué par le passage au tout ou partie informatique, pour faire accepter aux équipes des réorientations et redéploiements... Pour cela, il leur faut connaître les outils, leurs potentiels et leurs limites car les processus de travail doivent être améliorés et non bouleversés, adoptés et non imposés. Pour mener à bien cette tâche, le responsable, conservateur du patrimoine en général, doit avoir de bonnes connaissances générales en informatique et doit se révéler un négociateur et un chef d'équipe hors pair. Une informatisation de service n'est réussie et une culture de réseau ne se forme que dans une équipe soudée et participative. La formation à l'École nationale des Chartes et à l'École nationale du patrimoine n'y prépare pas. En presque tout conservateur d'archives, il y a un travailleur solitaire au long cours. L'analyse logique de masses volumineuses de documents exige patience, calme, introspection, temps, ce qui est bien loin de la réactivité, de la rapidité, de la fluidité, de la mouvance et de l'ouverture du monde informatique.

Chaque individu dans un service d'archives non informatisé est plus que nulle part ailleurs une mémoire de l'institution. Aucun service important géré manuellement ne peut fonctionner sans des magasiniers<sup>2</sup> de très longue expérience, ayant en tête une parfaite photographie des moindres rayonnages et le souvenir des processus de recherches précédentes. Pour ceux-ci, l'informatisation qui permet la transmission et la capitalisation de

---

2. Personnels qui vont chercher dans les unités de stockage appelés magasins, les documents demandés par le public.

ces savoirs individuels est une perte de pouvoir et de responsabilité. Elle oblige à une identification simplifiée et codée de toute unité documentaire et met à disposition de toute l'équipe le lien entre cette unité et sa localisation précise. Il est des magasiniers expérimentés qui ont craint le temps où ils ne pourraient plus avoir l'impression d'avoir gagné un gros pari en retrouvant un document difficile d'accès au bout d'un quart d'heure ou d'une demi-heure de recherche et qui finalement se sont mis à utiliser le temps gagné pour se rapprocher du public, lui offrir un service plus valorisant de renseignement sur les fonds ou d'aide à l'utilisation des nouveaux matériels et en ont conçu une légitime fierté.

En contrepartie est apparu comme ailleurs le pouvoir énorme d'une nouvelle catégorie, celle des techniciens chargés des parcs informatiques et des réseaux, ce qui en cas de pannes, de budgets de maintenance non accordés, fait naître un vif sentiment de frustration.

### **Les archivistes sont devenus normatifs**

Presque tous les domaines archivistiques ont été touchés par la normalisation depuis une dizaine d'années, et ceci est particulièrement vrai pour ce qui concerne la description archivistique qui, en France, malgré une pratique archivistique fondée sur une formation spécifique et des décennies d'expérience, ne présentait jusqu'alors aucune homogénéité.

La première étape de normalisation fut l'élaboration en 1987 d'un thesaurus destiné à la description des archives contemporaines (série W) de tous les services d'Archives territoriales. Certes, cet outil était utilisable quel que soit le mode de travail et de gestion des archives, manuel ou électronique. Mais il faut reconnaître qu'il est né de l'informatique, de son mode de pensée et de sa rigueur de démarche.

La deuxième étape de normalisation pour les instruments de recherche fut internationale. Ce fut celle de la description elle-même. Le retard pris par rapport aux bibliothèques s'explique par le fait que cette description est plus complexe que le catalogage bibliographique car elle implique des relations hiérarchisées entre les parties d'un fonds, unité intellectuelle représentée par l'ensemble des documents (dont le plus petit identifié est la pièce) produits par une personne physique ou morale.

Des principes généraux furent posés en 1994 par le Conseil international des Archives dans une norme de description archivistique, le *General international standard archival description*, ISAD(G). La norme ISAD(G) n'étant qu'une norme de contenu, elle ne peut être automatisée que grâce à des

outils spécifiques, comme la DTD (*Document type definition*), ou l'EAD (*Encoded archival description*), conçue en 1993 à la bibliothèque de l'université de Berkeley et dont la première version date de 1995.

Les nouvelles technologies ont donc donné des habitudes de normalisation aux archivistes et leur ont fait concevoir de nouveaux outils pour permettre aux lecteurs de se repérer plus aisément dans la complexité des instruments de recherche très peu homogènes jusqu'à présent. Les outils informatiques mis en service depuis une quinzaine d'années, qui ne permettaient que la réalisation de bases de données non structurées et non hiérarchisées, les laissaient sur leur faim. Elles leur ont même fait perdre souvent la pratique essentielle de leur métier, la reconstruction logique des fonds. Les nouveaux langages qui autorisent une structuration parfois très profonde et font hériter automatiquement un niveau hiérarchique des informations pertinentes du niveau supérieur, la souplesse de plus en plus grande pour les modifications des structures, pour le lien avec des bases d'autres types, avec des fichiers d'autorités partagés, etc., séduisent aujourd'hui beaucoup les personnels archivistiques et contribuent à leur faire retrouver les bonnes pratiques. Ils sont indispensables à la diffusion d'une norme de description de contenu comme l'ISAD(G), qui transcrit certes une pratique archivistique éprouvée depuis un siècle et demi, mais qui n'avait jamais trouvé un mode aisé d'expression pour les utilisateurs. L'ISAD (G) en mode manuel est très contraignante, gourmande de temps même si tous lui reconnaissent une parfaite adéquation avec les exigences intellectuelles de la profession. Grâce aux nouveaux langages informatiques, elle devient le cadre d'un jeu intellectuel très stimulant.

L'informatisation a introduit une rationalisation des démarches intellectuelles et la normalisation s'est ainsi étendue à quantités d'autres domaines qui ne sont cependant pas tous concernés directement par les technologies numériques.

### **La culture de réseaux**

Les archivistes ont pour la plupart compris que l'internet est bien une « source de développement pour la diffusion des données publiques<sup>3</sup> » dont font partie les archives et se sont montrés très séduits par ce média. Ils mettent plus d'engouement à l'utilisation des réseaux qu'aux premières

---

3. Diffusion des données publiques et révolution numérique, rapport de la mission L'Etat et les technologies de l'information et de la communication présidée par D. MANDELKERN, La Documentation française, octobre 1999, p. 13.

phases d'informatisation de leurs services. Pour un grand nombre d'entre eux, la création de pages voire de sites web est le plus grand événement de ces dernières années et est vécue comme un nouveau moyen de valorisation des services aux yeux des élus. En effet, les gestionnaires des collectivités ont du mal à apprécier à sa juste valeur l'investissement humain requis par l'élaboration des instruments de recherche traditionnels comme les inventaires et répertoires d'archives qui nécessitent souvent plusieurs années de travail de la part d'équipes très spécialisées. En revanche, ils sont sensibles à tout ce qui se voit et le sont donc de plus en plus maintenant, à la présence de leurs services et des activités qu'ils subventionnent sur le web. Un autre intérêt pour les archivistes est que les réseaux permettent de diffuser beaucoup plus rapidement les instruments de recherche sans grand coût et sans problème de mise à jour.

Le développement de ces sites web est considérable et très rapide. La première expérience a été faite en Archives territoriales en 1998. En juillet 1999, douze services d'Archives départementaux et quatorze communaux avaient des pages plus ou moins élaborées contenant des documents numérisés sur l'internet. En avril 2000, il sont vingt et un départementaux et dix-huit communaux<sup>4</sup>.

La gestion de ces sites évolue aussi très rapidement et cette évolution est due à l'engouement des responsables d'Archives. Le premier site créé, celui des Yvelines, fut conçu par une société privée et hébergé sur le serveur du ministère de la culture et de la communication. Aucun conseil général à l'époque ne voyait encore un intérêt à faire connaître ses activités autrement que par les moyens traditionnels et à d'autres qu'au cercle de ses relations institutionnelles. Des services d'Archives départementaux, toujours en raison de ce désintérêt des élus locaux, repliés sur leur territoire de gestion immédiat et concevant quelque crainte également sur la sécurité des réseaux, ont fait appel à des sociétés et fédérations de sociétés généalogiques, friandes de données concernant les ressources en registres paroissiaux et d'état civil et leur existence sous forme de microfilms à emprunter, ou à des serveurs de rectorats qui ont ainsi mis à disposition les ressources pédagogiques offertes par les Archives. On a même vu un directeur d'Archives départementales particulièrement passionné, celui de la Mayenne, créer un site personnel pour faire la promotion de son service d'Archives et y tester certaines innovations. Puis départements et communes

---

4. On peut avoir accès à leur référencement dans les signets maintenus par la direction des Archives de France et la mission de la recherche et de la technologie du ministère de la Culture et de la communication à l'adresse : <http://www.culture.fr/culture/autserv/archives.htm>

ont perçu en 1999 les potentialités du réseau mondial et un certain nombre de conservateurs ont obtenu la gestion de pages web et la mise sur les serveur des Conseils généraux. C'est ainsi que depuis le début 2000, après quelques mois de vie des pages sur les deux sites, dont celui du ministère de la Culture à titre de garantie, les Archives départementales des Yvelines ont décidé de ne plus recourir qu'à l'hébergement, désormais sûr, du Conseil général.

Une nouvelle étape est cependant pour certains depuis peu franchie. Ils ont parfois conçu des sites web si importants et qui nécessitent des mises à jour si régulières (Val-de-Marne<sup>5</sup>), que les services informatiques départementaux se sentent débordés par cette activité incessante à laquelle ils n'ont pas tous les moyens de faire face. Des maintenances et hébergements de sites sont donc sous-traités à des sociétés privées auxquelles sont envoyés des fichiers Word, à une périodicité rapprochée.

### **Un lectorat plus diversifié auquel il faut adapter les réponses**

La création de pages web a amené les Archives à se poser des questions sur la valeur à ajouter à leurs services. Pour que les données offertes, en particulier celles contenues dans les instruments de recherche archivistiques, soient accessibles et compréhensibles, se fait de plus en plus sentir le besoin de réfléchir à de nouvelles médiations.

En ce sens s'est posée la question de traduction des sites, qui doivent légalement être disponibles au moins en trois langues dont le français. Les textes réglementaires sont loin d'être appliqués et pour l'instant aucun site d'Archives français ne dispose de traduction. Parmi les services offerts, ceux qui touchent un très grand public (programmes de conférence, d'expositions...) ainsi que ceux de technique archivistique, qui confirment l'importance de la réflexion archivistique française, méritent très largement d'être traduits ; en revanche, tous semblent aujourd'hui d'accord pour ne pas traduire les contenus des instruments de recherche dont les bases de données. Le chercheur qui a besoin de connaître le contenu des fonds sera de toute façon amené à lire les documents originaux dans leur langue de rédaction qui peut même être ancienne.

Un des freins majeurs à une bonne lisibilité et compréhension est le fait que les sites web confondent pour l'instant dans un même accès données utiles au grand public et celles destinées à un public averti (les lecteurs) ou très averti (les professionnels de l'archivistique). Il serait possible de

---

5. <http://www.cg94.fr/archives/index.htm>.

réfléchir à des accès différenciés. Or il n'est que de très rares services d'Archives qui participent aujourd'hui à l'élaboration d'un intranet territorial ou d'un des Services d'information territorial (SIT), extranet que la moitié des préfetures avaient déjà mis en place en 1999. Leurs ressources sont négligées parce que probablement ignorées par les gestionnaires informatiques.

C'est pourquoi c'est sur l'internet que certains prévoient de mettre une rubrique comme « administrations », pourtant destinée à ne contenir que des documents inutiles au grand public comme des bordereaux de versements et d'élimination à télécharger, des consignes pour les versements, une chronique de ceux-ci... Les Archives départementales sont amenées à travailler aussi bien avec les services du département qu'avec ceux de l'Etat, avec les établissements publics sis dans leur ressort... Se pose alors encore plus que dans le cas d'un intranet ou d'un extranet le problème de la confidentialité de certaines données (par exemple dans le cas de bordereaux de versements dont les analyses contiennent des données nominatives).

On constate aussi que, lorsque, rarement, ils sont sollicités pour un intranet ou un extranet, tous les archivistes ne les conçoivent pas pour l'instant en fonction des publics spécifiques à chacun de ces outils. Ainsi des Archives départementales ont été contactées pour mettre sur le SIT d'une préfeture des pages de nature historique, que l'on mettrait avec plus de profit sur un internet et qui n'ont aucune raison d'être sur un intranet lorsqu'existe un site internet.

Un avertissement devrait toujours signifier le niveau d'intérêt et les publics pour lequel a été conçu le site et dans quelles conditions. C'est une pratique que les Archives n'ont pas encore adoptée, car jusqu'à présent leur personnel jouait un grand rôle de médiateur, rôle naturel et non analysé, entre les publics et les documents. Or, on ne proposerait pas dans une salle de lecture à un élève du secondaire ayant à faire une recherche sur sa commune, de consulter d'abord les documents originaux qui concernent celle-ci. On l'en dissuaderait. On vérifierait s'il n'existe pas un ou des ouvrages imprimés qui pourraient suffire à ce premier travail, et parmi ceux-ci on conseilleraient même un ordre de lecture. Il faudrait à terme réussir à transcrire de telles pratiques même s'il est probable que le service ne puisse être dans un avenir proche au moins, aussi performant et adapté que celui qui est fourni en salle de lecture à un public qu'on amène toujours progressivement à préciser sa demande initiale.

Certaines données seraient aussi plus accessibles si elles étaient balisées dans un accès privilégié, dans un portail conçu spécifiquement pour elles.

Par exemple, la direction des Archives de France réfléchit à un site national de données généalogiques. Il serait plus facile pour le navigateur d'accéder directement à un portail sur le web plutôt que de trouver la ressource correspondante uniquement parmi les rubriques du site de la direction.

Ces hésitations, voire erreurs, tiennent à la nouveauté de ces médias et à l'inexpérience, normale, de la profession archivistique en ce domaine. Le web modifie considérablement le rôle de médiateur d'une partie du personnel des Archives et il faudra encore à celui-ci des années de travail pour parvenir à de meilleurs résultats dans cette pratique.

### **Un lectorat avec lequel il faut être plus réactif**

*« La dimension de la réactivité n'est pas propre à l'utilisation de l'internet. Cependant, elle est exacerbée par la rapidité de transmission des données. La possibilité de transmettre cette information simultanément à un grand nombre de correspondants sans véritable coût marginal [...] produit une culture de l'instantané et de l'immédiat en matière de communication numérique<sup>6</sup>. »* Il est devenu nécessaire de mettre à jour fréquemment les informations sur le web, de répondre immédiatement aux courriers. Les recommandations du Premier ministre vont dans le sens d'une réponse obligatoire avant quinze jours, délai sans doute encore trop long. Cette culture n'est pas encore totalement celle des Archives. Beaucoup ont encore tendance à classer le courrier électronique dans les mêmes classeurs d'attente pour traitement que le courrier papier et pensent que le lecteur s'habitue à ne pas avoir de réponse instantanée.

L'interactivité (création par exemple de rubrique « pour nous écrire »), la mise à jour constante des pages, la veille sur les liens dans les rubriques « signets », devrait probablement remettre en cause, à terme, l'organisation interne des services. Or dans les Archives, l'ampleur du phénomène n'a pas encore été perçue. Les responsables de services ne pensent pas avoir à remettre en cause leurs organigrammes. Il est vrai que le nombre de correspondances électroniques est très maîtrisable pour le moment. Une dizaine de courriers arrivent par la messagerie web par semaine aux Archives départementales de la Savoie par exemple ; ils sont simples de contenus et correspondent pour la plupart à des réponses types (réservations de documents, recherches généalogiques...) qui seront intégrées dans les prochaines versions du site.

---

6. *Diffusion des données publiques et révolution numérique*, p. 22.

Aucun service d'archives n'a pour l'instant de webmaster. Seul le Centre historique des Archives nationales (Paris) a une personne affectée exclusivement au suivi du site. Pour certains autres gros services, il sera sans doute nécessaire d'affecter des personnes connaissant très bien l'institution, capables de redistribuer rapidement et à bon escient la demande ou de faire une réponse appropriée toutes les fois que cela est possible, à ces guichets virtuels. Ceci nécessite une nouvelle gestion rigoureuse des plannings car l'internet ne devrait pas connaître de périodes de vacances.

### **Vers une programmation des travaux archivistiques**

L'informatisation, qui nécessite un investissement financier et humain non négligeable, a appris aux archivistes à réfléchir sur les priorités des traitements et à définir des programmes, guidés par l'intérêt de ces publics. Ce phénomène a été renforcé avec la numérisation des images. On ne peut numériser les milliards de pages de documents conservées dans chaque service. Que numériser, dans quel ordre, en fonction de quel but et de quel public, avec quels moyens ?

C'est en 1994 qu'ont eu lieu les premières expériences durables de numérisation dans les Archives ; il fut immédiatement évident que tout ne pourrait être traité et qu'il fallait concevoir des programmations pour les documents les plus sollicités, les plus fragiles, les plus difficiles d'accès, les plus dignes de l'intérêt général. Ainsi la décision a été prise de numériser en priorité les instruments de recherche non électroniques les plus utiles au public, des instruments les plus larges (par exemple état des fonds) aux plus fins, de documents comme les plans cadastraux, les documents d'état civil en commençant par les plus anciens et les tables décennales...

Rarement comme dans l'Aveyron ou au Centre historique des Archives nationales, des personnels ont reçu des formations spécifiques afin que les travaux de numérisation soient effectués par les ateliers intégrés. Le plus souvent, l'opération est sous-traitée dans le privé. La préparation du travail demande une attention spécifique aux personnels des Archives, voire l'acquisition de nouvelles méthodes et l'appropriation de nouveaux outils. Le travail d'indexation, un des plus fastidieux et qui avait tendance à être négligé depuis quelques décennies après la rédaction d'instruments de recherche, ne peut pas être mis de côté. L'indexation doit même précéder le travail de numérisation des images. Plusieurs personnes peuvent ainsi avoir à travailler à temps plein à la préparation matérielle et intellectuelle des documents à numériser. D'autres auront à effectuer le contrôle de performance à réception des images. Tout ceci nécessite un nouvel

engagement, une mutation profonde dans les habitudes de travail et les comportements des équipes.

### **La mutation de l'objet archivistique**

Les plus grandes transformations dans les métiers des Archives sont cependant dues à la dématérialisation de ces archives mêmes. Et en raison de cette dématérialisation qui n'en est qu'à ses débuts, elles sont loin d'être toutes connues, imaginées même.

La majorité des documents sont aujourd'hui produits sous forme électronique et cette forme deviendra la seule dans peu de temps pour un grand nombre d'entre eux. La loi sur la signature électronique votée en février 2000 et le décret d'application qui doit lui être assorti sont déterminants pour cette intensification de la production électronique et du remplacement de la forme papier par la seule forme numérique. Les actes authentiques qui sont les sources les plus abondantes dans les services d'archives publiques, tels les actes d'état civil ou les actes notariés, auront désormais la même valeur sur disques que sur les traditionnels registres et les supplanteront donc totalement. Le gouvernement vient aussi de mettre en place le projet Solon qui, dès le printemps 2001, permettra à l'administration de ne plus rédiger et de faire circuler les projets de textes législatifs et réglementaires uniquement sous la forme virtuelle qui fera foi. L'archiviste, y compris dans les services territoriaux quelle que soit leur taille, est donc face à des défis inconnus jusqu'alors. L'objet de ses soins n'aura bientôt plus aucune existence matérielle.

Depuis une vingtaine d'années est apparu le souci de conserver aussi longtemps que les autres ces supports d'information extrêmement fragiles. Mais le dialogue entre informaticiens qui changent de matériels, de logiciels et de normes très rapidement et archivistes pour lesquels le long terme ne s'exprime ni en années, ni en décennies mais en siècles, est encore parfois laborieux. Le document électronique nécessite des méthodes de description et de conservation matérielle, des modes de communication spécifiques.

Pour une gestion efficace de ces documents et leur sauvegarde sur le long terme, producteurs et conservateurs doivent collaborer beaucoup plus tôt que pour les supports traditionnels. Il s'agit en particulier de bien suivre tout le cycle de vie de l'application et des données qu'elle contient, de pratiquer une évaluation et une sélection des données permanente dès leur conception et d'en élaborer une description pertinente qui sera contenue dans les métadonnées. Il s'agit aussi de pouvoir communiquer la partie des

documents qui aura été considérée comme méritant d'atteindre l'âge dit historique, et d'en assurer la conservation matérielle. Plus le laps de temps entre la production et le versement est long, plus le risque de ne pouvoir archiver les documents est grand. Or l'archiviste est surpris de découvrir que dans nombre de programmes de traitement documentaire, le terme archiver n'est autre que l'équivalent de vider de la mémoire pour libérer de la place, ce qui revient en général à détruire. On a beau enseigner aux élèves archivistes qu'un bon conservateur est un bon destructeur, encore faut-il savoir détruire à très bon escient pour la sauvegarde à long terme d'un patrimoine national, ce qui n'est pas le souci primordial des informaticiens.

La plupart des archivistes, hormis ceux du centre d'Archives nationales consacré aux archives contemporaines, sont seulement en train de percevoir l'ampleur de ce phénomène.

Car le document électronique remet en cause de façon profonde le contenu même des métiers archivistiques et cela sera encore plus sensible dans quelques années. Les pratiques archivistiques sont restées jusqu'à présent à peu près les mêmes, que le support documentaire soit sous forme papier, analogique ou numérique. Le document électronique est comme un autre pris en compte dans la chaîne de traitement, évalué, sélectionné ou non pour faire partie des archives définitives ou historiques.

Mais depuis peu sont proposées de nouvelles solutions quant à sa conservation matérielle et à sa communication. En effet, jusqu'à présent, les documents numériques conservés l'ont été dans des locaux bien identifiés et adaptés à leur qualité, dans des bâtiments d'archives. Les supports étaient régulièrement révisés et des migrations opérées afin de permettre dans le long terme la lecture de données en général mises sous des langages standardisés et simples comme l'ASCII. Depuis très peu de temps, ces pratiques, gourmandes de temps et d'argent, qui comportaient quelques risques, mais qui reliaient toujours le virtuel au matériel grâce à leur support, sont peut-être arrivées à leur terme de viabilité. On se met à parler d'archivage par la communication permanente et donc du rafraîchissement et la maintenance des données par les réseaux.

Dans ce cas de figure plus que probable pour les documents produits dans les mois et années qui viennent, l'archiviste perdra son rôle de responsable de la conservation matérielle du document et de la communication matérielle de celui-ci. Le développement de la numérisation des documents pouvait déjà augurer d'une stagnation des effectifs du public en salle de lecture alors que depuis vingt ans celui-ci s'était considérablement accru pour quantité de raisons (démocratisation de l'accès, société des loisirs, engouement pour la

généalogie...). Il faut aussi s'attendre à moyen terme (deux ou trois décennies ?) à une stagnation des besoins en locaux de conservation. Les données numériques sur support matériel (disques, cassettes ou bandes) ont déjà permis, grâce à leur très faible encombrement, de stocker des masses d'informations qui n'auraient pu être sauvées sous forme papier. L'archiviste verra-t-il les documents de demain parvenir chez lui ?

Cela a de quoi l'inquiéter. Car rares sont ceux qui n'aiment travailler que sur des fonds clos. Les Archives sont des lieux de vie grâce aux entrées et mises à disposition permanentes d'archives contemporaines qui alimentent sans cesse la recherche. En sera-t-il de même demain ?

En revanche, il est plus que jamais de son rôle de s'impliquer en amont dans la chaîne de création documentaire, de faire prendre en compte les besoins du public de demain et de déterminer celles des métadonnées qui assureront que ceux-ci soient satisfaits. Ainsi, les actes sériels de l'Etat pourraient être produits sous forme de DTD (état civil, actes notariés) qui comprendraient *a priori* les éléments permettant leur intégration dans des cadres de classement logiques que les archivistes ont depuis des décennies bien du mal à élaborer *a posteriori*.

### **Une certaine difficulté à se déprendre du papier**

Malgré ces transformations dans leurs métiers qu'ils accompagnent souvent volontiers et avec de l'imagination, les archivistes gardent une forte culture de l'écrit papier et regrettent la disparition inéluctable de celui-ci dans la gestion administrative, l'occultent même parfois. De nombreux documents qui pourraient n'être plus que sous forme virtuelle circulent encore sous forme d'imprimés ou de photocopies, même chez ceux qui sont en réseau et équipés de messagerie (revue de presse, bordereaux et répertoires de versements par exemple). Le papier conserve un aspect sécurisant face à un produit électronique qu'on se sait encore imparfaitement maîtriser et que l'on perçoit, souvent inconsciemment, comme un danger pour la profession.

### **Bibliographie**

CHABIN M.-A., *Le management de l'archive*, Hermès, 2000.

*Bulletin de la Direction des archives de France*, publication trimestrielle qui contient des fiches thématiques ou d'expériences sur ces domaines (le numéro 16-17 de mars 2000 contient par exemple un article sur la numérisation de l'état civil).

*La Lettre des archivistes*, bulletin de liaison bimestriel de l'Association des Archivistes français qui présente des réalisations dans ces domaines, par exemple « Les archives au service du public : quelles offres pour quelles attentes ? », *La Lettre des Archivistes*, n° 45, novembre-décembre 1998.

*La numérisation au service de la préservation et de la valorisation des Archives, Journées d'étude de la Direction des Archives de France, Châlons-en-Champagne, 25-27 juin 1997*, Direction des Archives de France, Paris, 1998.

*Patrimoine et multimédia, le rôle du conservateur*. Actes du colloque organisé par l'Ecole nationale du patrimoine, 23-25 octobre 1996, Paris, La Documentation française, 1997.

